

Dictée Polyglotte – 9 novembre 2016 – Règlement

Article 1 - Organisation et objectifs

À l'occasion de la « Quinzaine des Langues » organisée du 7 au 19 novembre 2016, la Grappe «Langues» de RéseauLux, invite les étudiants de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années des écoles secondaires, tous réseaux confondus, de la province de Luxembourg à participer à la Dictée Polyglotte qui aura lieu **le mercredi 9 novembre** à partir de 14 heures au sein des locaux de l'Institut Saint-Joseph de Libramont. Ils pourront y démontrer leur maîtrise du néerlandais, de l'allemand ou de l'anglais pour un des 3 niveaux suivants du Cadre Commun Européen de Référence pour les Langues¹ : A2+, B2 et C1. Les objectifs du concours sont de valoriser le travail d'apprentissage des langues des jeunes de la province de Luxembourg, de donner un coup de projecteur sur son importance et de sensibiliser les citoyens à la maîtrise des langues étrangères. Ce projet s'inscrit dans le projet européen INTERREG « Sesam GR ».

Article 2 – Participants

- La dictée est réservée aux étudiants de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus, de la province de Luxembourg.
- Pour chaque langue, il est possible de s'inscrire soit pour la catégorie A2+, soit B2, soit C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Il est donc impossible de s'inscrire pour plusieurs langues ou dans différentes catégories.
- Les étudiants dont la langue maternelle serait une des trois langues proposées pour la dictée ne sont pas autorisés à s'y inscrire pour cette langue.
- A défaut de participation d'un établissement, des inscriptions individuelles sont admises.

Article 3 – Modalités de déroulement de l'épreuve et correction

- Les participants sont répartis par langue et par niveau dans des classes séparées.
- Le concours a la forme d'une dictée.

3.1. Lecture :

- Le texte sera lu **à trois reprises**, à un rythme suffisamment lent pour permettre leur bonne compréhension et la mise par écrit.
- La lecture, la surveillance et la correction sont assurés par un jury de professionnels des langues sous la responsabilité de la Province de Luxembourg.
- Les extraits sont écrits, le cas échéant, conformément à la graphie des auteurs.
- **Les noms propres sont épelés et la ponctuation citée.**
- Pour les niveaux A2+ et B2, **les signes de ponctuations seront lus dans la langue et puis en français.**
- 5 mots difficiles seront lus aux participants et ne devront donc pas être écrits au tableau ou épelés par le lecteur.
- **Cinq mots « pièges » seront lus après la dictée afin de départager les ex-aequo éventuels.**

¹ Voir annexe

3.2. Correction et résultats :

- Le classement sera établi suivant le nombre de faute(s).
- Les participants peuvent écrire les nombres en chiffres dans leur copie.
- **Une même faute dans un même mot répété dans le texte n'est comptabilisée qu'une seule fois, mais des fautes différentes comptent pour deux (ou plusieurs fautes).**
Exemple : si à la place de « *developing* », un étudiant écrit « *developping* » deux fois, c'est une seule faute. S'il écrit « *developping* » (1x) et « *develloping* » (1x), il a deux fautes.
- **S'il y a plusieurs fautes dans un mot, on compte pour 2 fautes s'il s'agit d'une faute d'orthographe et d'une faute de grammaire. Mais on ne compte l'orthographe que pour une faute.** Exemple : si pour « ils appréhendent » c'est une faute, s'il met « ils appréhende » c'est une faute, et s'il met « ils apréande » c'est 2 fautes. Jamais plus de 2 fautes pour un mot.
- Un exemplaire du texte de la dictée sera remis à chaque participant (et aux professeurs) une fois l'épreuve terminée.
- Pour que la proclamation des résultats puisse avoir lieu rapidement, si les correcteurs constatent que certaines copies comportent dès les premières lignes un nombre trop important de fautes par rapport à d'autres, ils n'en poursuivront pas la correction afin de gagner du temps.
- Ne seront **proclamés que les trois premiers de chaque catégorie.**

Article 4 - Récompenses

- Le gagnant de chaque catégorie remporte un prix et la possibilité pour sa classe de langue d'avoir un soutien financier de la Province de Luxembourg. Ce soutien financier ne sera octroyé que dans le cadre d'une excursion linguistique organisée dans le courant de l'année scolaire 2015-2016 (ce soutien financier est plafonné à 500€ par catégorie).
- Le second et le troisième de chaque catégorie remportent également un prix individuel.

Article 5 – Proclamation des résultats et remise des prix

- La proclamation des résultats et la remise des prix ont lieu sur place, dès la correction des copies finalisée.

Article 6 – Clause résolutoire

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la dictée pour une ou plusieurs catégories dans le cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant.

Article 7 – Droits de l'image

- La participation implique l'accord sur la publication d'images des candidats à des fins informatives ou promotionnelles liées à la Dictée Polyglotte.

Article 8 – Responsabilité

- L'organisateur n'est pas responsable des accidents ou incidents intervenant au cours des épreuves ou de l'évènement.

Toute personne participant à cette dictée adhère automatiquement à toutes les clauses de ce Règlement.